

## COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	14 +3 procurations
Date de la convocation :	23.04.2024
Date d'affichage :	23.04.2024

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois d'Avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

14 Présents : Y. HUTCHINSON – Arnaud MARQUE (arrivé à 19h50) - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ - P. CAREY - - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

3 Absents ayant donné pouvoir : A. MARQUE (arrivé à 19h50) - F. BOULANGER à N. GUISLAIN – S. MOUVEAUX à P. VANDEN DORPE –

1 Excusés : S. VAN EECKE

*Monsieur Ludovic BASECQ a été désigné en qualité de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, chers élus, je vous propose d'ouvrir la séance, c'était Arnaud qui devait faire office de secrétaire de séance, mais comme il a du retard, le suivant est Ludovic, aussi, je vous propose de désigner un secrétaire de séance et en l'occurrence donc Ludovic BASECQ, Arnaud devrait être là d'ici un petit quart d'heure, il devrait donc pouvoir défendre ses délibérations. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que ce soit Ludovic ? Ludovic, tu peux faire l'appel, je t'en prie. »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Ludovic BASECQ.

Yvan HUTCHINSON : « L'appel étant fait, je crois que le quorum est atteint. Nous vous avons proposé un ordre du jour, Ludovic, je te laisse en faire la lecture ! »

Lecture de l'ordre du jour par Ludovic BASECQ.

### ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 février 2024**
- 2. Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales**
- 3. Décision modificative budgétaire n° 1**
- 4. Subvention aux Jardins Familiaux – Exercice 2024**

5. **Création d'un emploi permanent à temps complet – Adjoint de 1<sup>ère</sup> classe – Modification du tableau des effectifs**
6. **Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences – Contrat unique d'insertion (CUI) – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – Service Technique**
7. **Mandat au Centre de Gestion du Nord pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires**
8. **Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé – économie de flux – Renouvellement de la convention**
9. **Zones d'accélération des énergies renouvelables – Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR**
10. **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas de Calais et Plan Bois – Avis du Conseil Municipal**
11. **Questions diverses**

Yvan HUTCHINSON : « On vous propose d'ajouter la délibération qui est la désignation du jury criminel 2025 qui est le traditionnel tirage au sort, je vous propose d'ailleurs qu'on démarre par ce point-là Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur l'ordre du jour, est-ce que vous acceptez de rajouter le tirage au sort du jury criminel ? Pas d'opposition, je vous remercie. Je vais quand même démarrer par le point 1 avant de passer au tirage au sort du jury criminel. Le point 1 concerne l'adoption du Procès-Verbal de notre séance de conseil municipal du 19 février 2024. »

#### **2024-19 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2024**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce que le procès-verbal qui vous a été communiqué a retenu des demandes de corrections, des interrogations ou des demandes de précisions ? J'imagine que vous en avez pris connaissance hier soir. Il n'y en a pas, je vous propose donc de soumettre au vote cette adoption. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie, le point 1 est donc adopté.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **2024-20 : Formation de la liste du jury criminel 2025**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « On passe donc au jury criminel. Vous vous souvenez comment ça marche ? Stéphanie, tu rappelles le fonctionnement. »

Stéphanie GELOEN : « Pour le jury criminel, il faut qu'on tire à partir de la liste électorale 6 noms et 2 seront retenus par la cour d'appel de Douai. On vous propose dans un premier temps de donner un numéro de page qui se situe entre 2 et 196 et un numéro sur la page entre 1 et 8 pour avoir le numéro d'électeur. Pour rappel, nous ne pouvons retenir les personnes qui auront moins de 23 ans en 2025. »

Yvan HUTCHINSON : « est-ce qu'il y a un âge limite ? »

Stéphanie GELOEN : « Non ; la limite d'âge de 70 ans, en fait si la personne tirée au sort à 70 ans ou plus, elle peut demander à être retirée mais si elle le souhaite, elle peut siéger.

Yvan HUTCHINSON : « Bien, c'est très clair. C'est parti, donc un numéro de page entre 2 et 196 et un numéro entre 1 et 8 ! Pierric ?

Pierric JOURDAIN : « 92 et 6 »

Stéphanie GELOEN : « **GRIMBERT Frédéric.** »

Yvan HUTCHINSON : « Christelle ? »

Christelle ANNAERT : « 185 et 5 »

Stéphanie GELOEN : « **VANSTEENKISTE Nicolas.** »

Yvan HUTCHINSON : « Denis ? »

Denis DUMOINT : « 67 et 5 »

Stéphanie GELOEN : « **DHALLUIN Laura.** »

Yvan HUTCHINSON : « Pascale CAREY ? »

Pascale CAREY : « 126 et 1 »

Stéphanie GELOEN : « LEYGONIE Hugo, trop jeune, il est né en 2003. »

Yvan HUTCHINSON : « Patrick ? »

Patrick PACCOU : « 110 et 9 »

Pascale ALLIOT : « C'est entre 1 et 8 ! »

Patrick PACCOU : « Ah oui ! 8 alors ! »

Stéphanie GELOEN : « **LAMBLIN Lucas.** »

Yvan HUTCHINSON : « Guy ? »

Guy DUBOIS : « 59 et 3 ! »

Pascale ALLIOT : « Tu aurais pu faire un 49.3 ! »

Stéphanie GELOEN : « **DELOMMEZ Olivier.** Il en reste un à tirer au sort. »

Yvan HUTCHINSON : « Nathalie ? »

Nathalie GUISLAIN : « 95 et 2 »

Stéphanie GELOEN : « **GUILMAIN Charlotte.** C'est tout bon ! »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien, nous avons nos 6 membres pour le jury criminel, je laisse Arnaud qui vient d'arriver s'installer tranquillement et je vous propose de passer au point 4 de l'ordre du jour qui est la subvention aux Jardins Familiaux, Ludovic ! »

## **2024-21 : Subvention aux Jardins Familiaux – Exercice 2024**

### **Rapporteur : Ludovic BASECQ**

Ludovic BASECQ : « Lors du vote du budget primitif 2024 adopté lors de la séance du 19 février 2024, il a été proposé d'allouer une subvention aux jardins familiaux afin de les aider à financer les travaux de clôture. Il avait été proposé



Il y a trois copieurs, on a signé un contrat de location en date du 20 avril 2024 avec la société pour un loyer mensuel de 339.87 € HT ; et ce pour une durée de 5 ans. Nous avons gardé le même fournisseur avec les mêmes conditions tarifaires.

**Au niveau des contrats de téléphonie fixe et mobile**, nous avons signé un contrat avec la société N'CO SERVICES pour un montant mensuel de 765.20 € HT sur une durée de 4 ans. Ce contrat a été signé le 14 mars 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « Pareil, c'est notre fournisseur sortant. »

Arnaud MARQUE : « Oui, effectivement, ensuite on a un **encaissement du remboursement de l'indemnité suite à un sinistre sur le garage n°11**, on a eu un remboursement de 1632 €.

**Et enfin des renouvellements d'adhésions** : renouvellement de l'adhésion à l'association des maires ruraux le 10 janvier 2024 pour un montant annuel de l'adhésion de 85 € et renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris le 08 février 2024 pour une cotisation annuelle de 175 € et enfin le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires du Nord actée le 27 mars 2024 pour une cotisation annuelle de 439.02 €.

Yvan HUTCHINSON : « Même s'il n'y a pas de vote ; est-ce que ces différentes décisions vous amènent une question ou demande de précisions ? Il n'y en a pas, il n'y a pas réellement de surprises. »

### **2024 – 23 : Décision modificative budgétaire n° 1**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : « Point n°3, c'est une décision modificative budgétaire, la numéro 1. »

Arnaud MARQUE : « Je suppose que j'ai toujours la parole, enfin que tu me la rends ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, bien-sûr ! »

Arnaud MARQUE : « Il s'agit juste d'une correction, on va dire technique du budget que nous avons voté lors du dernier conseil municipal puisque nous avons eu un rejet des services de la trésorerie, parce qu'à partir de cette année, les dépenses concernant les logiciels passaient auparavant en section d'investissement, et maintenant cela doit passer en section de fonctionnement, donc, on avait voté un budget de 13 300 € à l'article 2051 du chapitre 20 de la section d'investissement et donc, ce qu'on vous propose par cette délibération de décision modificative, c'est de rebasculer 13 300 € de budget sur l'article 65818 du chapitre 65, cette fois-ci en section de fonctionnement, et bien évidemment comme on a un transfert du solde de fonctionnement en investissement, on réduit ce transfert de 13 300 €. »

Yvan HUTCHINSON : « Comme à chaque fois sur les questions budgétaires, est-ce que c'est clair pour tout le monde ou est-ce que vous avez besoin qu'Arnaud vous explique un petit peu plus ? C'est limpide ? »

Arnaud MARQUE : « Poche de droite, poche de gauche ! »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, c'est un jeu d'écriture. Je vous propose d'adopter cette décision modificative budgétaire. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2024-24 : Création d'un emploi permanent à temps complet – Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe – Modification du tableau des effectifs****Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : « Nous avons fait le point 4 qui était la subvention aux jardins familiaux, nous passons donc au point 5 en l'occurrence la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif territorial de 1ère classe et la traditionnelle modification du tableau des effectifs, Arnaud, je t'en prie ! »

Arnaud MARQUE : « Le sujet est lié au remplacement de Cécile par Stella et donc le poste qui était ouvert était un poste de catégorie B. Aujourd'hui, Stella n'a pas le statut de poste de catégorie B. On avait demandé une promotion mais pour y prétendre, il y a une étape intermédiaire qui est Adjoint Administratif Principal de 1ère classe puisqu'aujourd'hui, elle est Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, Stéphanie, tu m'arrêtes si je dis une bêtise, donc pour pouvoir obtenir un poste de catégorie B, elle doit passer d'abord par le grade d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, et pour pouvoir nommer sur ce poste-là, on doit ouvrir le poste, donc cette délibération vise justement à ouvrir ce poste d'Adjoint Territorial Principal de 1ère Classe. »

Yvan HUTCHINSON : « Et le tableau des effectifs joint en annexe a été modifié en conséquence. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précisions ? Bien, je passe au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité****2024 – 25 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences – Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) – Service technique****Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : « Le point 6, on reste toujours dans la partie RH avec la création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences alias PEC, Contrat Unique d'Insertion, CUI, Contrat d'Accompagnement dans l'emploi dit CAE au niveau des services techniques. »

Arnaud MARQUE : « Là aussi, c'est lié à la création d'un poste pour les services techniques, un poste sur un contrat aidé dans le cadre des dispositifs qui sont cités dans l'intitulé de la délibération. Ici, c'est un poste de 30 heures, aujourd'hui, nous n'avons que des postes de 20 heures. »

Stéphanie GELOEN : « Au niveau des services techniques ? Nous n'avons pas, ils n'étaient pas forcément dédiés aux services techniques. »

Arnaud MARQUE : « On n'en avait pas dans le cadre des contrats aidés. Donc là, pour renforcer le service technique, on vous demande de valider la création d'un poste de contrat aidé à 30 heures hebdomadaires et ce à compter du 1er mai 2024, sachant que le 1er mai, c'est après-demain, le poste ne sera pas pourvu au 1er mai, le poste est créé pour une durée minimale de 6 mois pouvant aller jusqu'à 12 mois. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est aussi une des raisons pour laquelle ce conseil se tient ce soir, ce sont deux sujets RH, le précédent et celui-là, il faut qu'on acte avant de procéder au recrutement. »

Arnaud MARQUE : « Pour information, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais au service technique, on a une absence actuellement. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, et on rentre dans la période qui devient compliquée en matière d'entretien, on voit que nos habitants sont de plus en plus focus sur les sujets d'entretien et d'environnement, il faut donc absolument qu'on se renforce pour que la commune soit propre sur le plan végétal, notamment. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2024 - 26 – Mandat au Centre de Gestion du nord pour la mise en concurrence des risques statutaires**

**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : « On passe au point suivant : mandat au Centre de Gestion du Nord pour la mise en concurrence d'un marché d'assurances des risques statutaires. »

Arnaud MARQUE : « L'objet de cette délibération est effectivement de donner mandat au Centre de Gestion 59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat d'assurance des risques statutaires. On se réserve la faculté d'y adhérer ou non en fonction des conditions tarifaires et des garanties qui seront proposées. Voilà, que dire d'autre ? Le contrat prévoit la prise en charge des absences liées à la maladie. »

Je rappelle aussi, qu'en 2025, nous serons dans l'obligation de mettre en place une prise en charge de la prévoyance et en 2026, pour la santé, ce qu'on n'a jamais fait jusqu'à présent mais qui va devenir obligatoire. »

Yvan HUTCHINSON : « Pas de remarques particulières, sachant qu'on peut se réserver quelques droits sur le sujet si on trouve que l'offre n'est pas adaptée ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2024 – 27 : Mise à disposition du service de conseil en énergie partagé – économie de flux – renouvellement de la convention**

**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Yvan HUTCHINSON : « On va passer à l'énergie et point 8, la mise à disposition du service de conseil en énergie partagé dont on vous a régulièrement parlé et en l'occurrence pour l'économie des flux et le renouvellement de la convention, mon cher Pascal ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit d'un renouvellement de convention, on en avait déjà parlé. Le rôle du conseiller en énergie partagé est très utile pour la commune. Depuis, quelques temps, on travaille sur tout ce qui est énergie et surtout sur le décret tertiaire, on a obligation de réaliser 40% d'économies avant 2030. »

Pierric JOURDAIN : « 40% d'ici 2030 et ensuite 10% supplémentaire tous les 10 ans. »

Pascal VANDEN DORPE : « Exact. Il nous conseille également pour notre projet de passage aux LEDS au niveau des éclairages intérieurs de nos bâtiments communaux. Il nous accompagne surtout pour nos subventions, entre autres et aussi pour notre éclairage public.

La convention dure 3 ans, cela a un coût effectivement, c'est 1 € par habitant et par an. Voilà Monsieur le Maire pour le condensé de cette délibération. »

Yvan HUTCHINSON : « Tout le monde a bien en tête la fonction du conseiller en énergie partagé de la Métropole Européenne de Lille qui nous accompagne sur les bâtiments, pour faire des économies d'énergie, pour décarboner au maximum et encore nous aider à monter les dossiers de certificats d'économie d'énergie qui vont nous être précieux sur nos travaux d'éclairage public effectivement. »

Pascal VANDEN DORPE : « Et nous rapporter pas mal d'écus ! »

Yvan HUTCHINSON : « Il n'y a pas de problèmes, j'imagine, pour renouveler cette convention ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2024 - 28 : Zone d'accélération des énergies renouvelables – Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR**  
**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 059-215904707-20240701-202430-DE

Yvan HUTCHINSON : « On reste sur le domaine de l'énergie. Au mois de Février, je ne sais pas si vous vous souvenez, nous avons délibéré sur les Z A E N R, les zones d'accélération des énergies renouvelables qui ouvraient la voie à une concertation. Je suis un peu gêné de vous parler de cette concertation ce soir puisqu'il y a eu une contribution dans la commune. Alors, est-ce parce qu'on est très loin des préoccupations des habitants pour le moment mais c'est un peu surprenant que sur ce sujet aussi stratégique, surtout si je mets en lumière un problème que nous avons déjà évoqué lors d'un conseil autour de la construction d'une centrale de méthanisation à Frelinghien qui a fait couler beaucoup d'encre, qui suscite une très forte mobilisation de la population, je suis étonné que nous ayons eu deux consultations et finalement une contribution. La délibération que je vais vous proposer n'est pas vraiment originale puisque c'est exactement celle que nous vous avons proposé, en termes de préconisations, le 19 février 2024. Je rappelle que l'idée de cette délibération est de vous présenter tous les spectres de mix énergétiques qu'il est possible d'utiliser, on va les balayer ensemble, et d'en garder certains et d'en exclure d'autres. En l'occurrence, on a souhaité garder la partie photovoltaïque sur bâtiments et ombrières, le solaire thermique au sol, le solaire thermique sur bâtiments. On a exclu dans notre proposition de février le biogaz alias la méthanisation ainsi que l'éolien et la biomasse. Puis, bien évidemment, nous avons gardé l'idée de conserver la géothermie, et c'était enfoncer une porte ouverte de refuser l'hydroélectricité puisque nous n'avons pas de barrage, jusqu'à preuve du contraire dans la commune. Est-ce que ce schéma vous paraît toujours cohérent comme vu en février 2024 ? A travers cette délibération, je vous le dis à titre personnel, je suis déçu du peu d'intérêt des habitants, alors, est-ce que nous avons suffisamment déployé la communication qu'il fallait, cela est un autre sujet. On voit aussi que sur les concertations publiques, je pense à celles liées au PLU notamment, on a assez peu de mobilisation des habitants, et c'est quand finalement, un permis de construire est déposé ou que le géomètre commence à passer, qu'on a une manifestation d'intérêt sur les réseaux sociaux. Je suis un peu déçu mais on respecte le cadre de la loi : on a délibéré sur une concertation publique et ses modalités, elle s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 15 mars, deux consultations et une remarque et donc ce qui est proposé ce soir au conseil, c'est d'approuver le bilan de la concertation, même s'il est assez maigre, annexé à la présente délibération, d'arrêter les propositions des zones d'accélération que nous avons vu ensemble, de valider la transmission des ces zones d'accélération du territoire communal au référent préfectoral, en effet la prochaine étape, on va transmettre aux services de l'Etat le mix énergétique que nous avons retenu, et bien évidemment de préciser que la présente délibération est également transmise à la métropole européenne de Lille qui, je le rappelle, a la compétence énergie. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Une petite remarque Monsieur le Maire, si je peux me permettre ! »

Yvan HUTCHINSON : « Je t'en prie Pascal ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Dans le cadre de l'exemplarité, la commune a installé deux mâts d'éclairage solaires au niveau de la salle des Sports, en espérant que d'autres projets puissent arriver dans les prochaines années. »

Yvan HUTCHINSON : « Merci pour ta remarque. Et eu égard à cette remarque, je vous propose de passer cette délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je précise que si un projet ENR devait s'installer dans la commune, ça ne le dédouanerait pas d'une nouvelle concertation sur le projet en lui-même. Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**2024 - 29 : Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais et Plan Bois – Avis du Conseil Municipal**  
**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Yvan HUTCHINSON : « On passe du coup à la dernière délibération de l'ordre du jour qui est le Plan de Protection de l'Atmosphère alias PPA interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais et Plan Bois, c'est un avis du conseil qui est demandé et c'est naturellement Pascal qui porte cette délibération. »



Pascal VANDEN DORPE : « Donc Plan de Protection de l'Atmosphère, PPA interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais et plan bois, avis du conseil municipal.

Il est exposé à l'assemblée que le Plan de Protection de l'Atmosphère, le PPA, interdépartemental du Nord et du Pas-de-Calais a été approuvé le 27 mars 2014 dans l'objectif de diminuer les concentrations de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant, leurs niveaux étant à cette époque supérieurs aux normes sur plusieurs stations de mesures des deux départements.

Si les concentrations en polluants sont en baisse depuis une dizaine d'années et respectent à présent les valeurs limites réglementaires, l'amélioration de la qualité de l'air reste un enjeu sanitaire et environnemental majeur. En 2021, Santé Publique France a évalué l'impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air à 40 000 décès prématurés par an.

Les résultats de l'évaluation, après 5 années de mise en œuvre du plan, et l'évolution du contexte en matière de pollution atmosphérique ont invité à engager la révision de ce plan pour prolonger les efforts de diminution de la pollution de fond.

Le choix d'un périmètre unique et resserré autour des unités urbaines de Lille, Béthune, Lens-Douai et Valenciennes est apparu comme opportun dans la mesure où il tient compte de l'émergence, ces dernières années, de nouveaux outils visant à améliorer la qualité de l'air et du rôle important des collectivités territoriales dans la lutte contre la pollution de l'air. Il permet de faciliter la gouvernance et de concentrer les efforts sur les territoires les plus densément peuplés.

La révision du plan s'est inscrite dans une démarche de concertation associant depuis 2 ans les collectivités ainsi que les acteurs socio-économiques et associatifs du territoire, afin d'élaborer un plan d'action partagé et approprié par l'ensemble des acteurs locaux. Le projet de plan prévoit 16 actions, couvrant l'ensemble des secteurs émetteurs de polluants, qui permettent de poursuivre l'action collective en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. En particulier, 2 de ces actions visent à améliorer la performance énergétique du parc d'appareils de chauffage au bois et à atteindre une réduction de 50% des émissions de particules fines PM 2,5 issues de la combustion du bois à l'horizon 2030 par rapport à la référence de 2020, obligations introduites par l'article L.222-6-1 du code de l'environnement (ci-après dénommé « plan bois »).

Conformément aux articles L.222-4 et R.222-1 du code de l'environnement, ce projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a été présenté aux CODERST du Nord et du Pas-de-Calais les 12 et 14 décembre 2023 et a recueilli des avis favorables.

Conformément à l'article L.222-6-1 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à formuler son avis sur ce dossier dans le délai réglementaire de 3 mois à compter de la date de réception du courrier adressé à la commune le 29 février 2024.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur :

- Le Plan de Protection de l'Atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier
- Aux mesures « plan bois » et notamment les deux actions (BAT1 et BAT2).

J'ai lu les documents, je suis peut-être un des seuls mais je les ai lus quand même et j'ai ressorti le plan d'actions sur tous les secteurs : l'industrie par exemple avec la réduction des émissions des polluants atmosphériques des sites industriels, la mobilité avec les ZFE : zones de faibles émissions, la réalisation de plans de mobilités employeurs, la réduction de la vitesse en interurbain, en secteur agriculture, ils ne sont pas épargnés non plus ; des promotions de bonnes pratiques en matière d'épandage et surtout une promotion du passage sur banc d'essai moteur et à l'écoconduite des engins agricoles, cela m'a fait sourire ! Effectivement, ils prennent en compte les tracteurs consomment, ils ne parlent pas de pollution mais de consommation par une mauvaise conduite, c'est intéressant. Donc, voilà, c'est soumis à vos avis : favorable ou défavorable ou encore abstention. Ce n'est qu'un avis ! »

Guy DUBOIS : « Globalement, on peut se chauffer au bois ou pas ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, on peut toujours se chauffer au bois d'une manière intelligente, c'est-à-dire raisonnée. Quand tu vas commander un stère de bois, il sera précisé sur la facture la longueur, l'essence du bois et surtout la consommation du bois. A savoir que Paris avait lancé le pas en prenant un arrêt d'interdiction des cheminées au feu de bois à foyer ouvert. »

Yvan HUTCHINSON : « Je ne sais pas si Pierric ou Pascal ont la réponse, pour tout rentre-t-il dans le champ d'application ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Ça rentre, mais c'est considéré comme une énergie renouvelable. »

Pierric JOURDAIN : « Oui, c'est peu émetteur de particules. En fait, c'est surtout le démarrage et la combustion. Du côté de Grenoble, ils ont beaucoup communiqué là-dessus, il faut faire un démarrage inversé, souvent on met le petit bois, le papier et la bûche au-dessus, en fait, il faut inverser, et c'est surtout au démarrage de la cheminée et les foyers ouverts qui dégagent beaucoup de particules fines, les PM2.5 correspondent à la taille des particules et ce sont les plus nocives qu'on veut combattre, surtout en période hivernale quand le ciel est dégagé et qu'on a peu de masse d'air qui circule. En région parisienne, les foyers ouverts sont déjà interdits en termes de fonctionnement et on va y venir puisque nous sommes dans une grosse agglomération lilloise avec une grosse densité, le foyer ouvert risque d'être interdit mais il est possible de fermer le foyer ouvert avec un insert. »

Pascal VANDEN DORPE : « Et donc cela c'est le plan BAT 1 et BAT 2. »

Yvan HUTCHINSON : D'accord, merci pour ces précisions. Je soumetts cette délibération à l'avis du conseil municipal. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? L'avis du conseil municipal de Prêmesques est donc favorable à ce plan de protection de l'atmosphère. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Yvan HUTCHINSON : « Nous avons épuisé l'ordre du jour, il reste les questions diverses ou informations dans l'intérêt de la commune. »

Ludovic BASECQ : « Petite question sur un point qu'on a abordé tout à l'heure sur les renouvellements d'adhésions, on a parlé de l'adhésion à l'association des Maires du Nord et les maires ruraux, de 1, qu'est-ce que cela apporte ? mais il n'y avait pas des formations apportées pour les élus ? C'est un point que nous avons abordé en mettant au budget des crédits pour la formation des élus. »

Yvan HUTCHINSON : « Les deux proposent des formations et sont agréés. »

Ludovic BASECQ : « Ce serait bien de savoir ce qui est proposé en matière de formation »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, on va regarder cela et transmettre de nouveau, on va dire que la réponse est quasiment dans le nom, c'est à dire que les maires ruraux ont vraiment une vocation à s'adresser à des collectivités comme les nôtres et l'AMF a une vocation beaucoup plus générale. »

Nathalie GUISLAIN : « Avec le CCAS, on a réfléchi à comment aller plus loin pour recréer du lien intergénérationnel, l'année dernière on avait organisé un mercredi récréatif avec quelques seniors les plus isolés et des enfants du mercredi récréatif, ils étaient allés à la cantine, ils avaient passé l'après-midi avec eux autour de jeux, cela s'était très bien passé et les seniors en redemandait. Cette année, on va donc proposer deux dates qui sont le 12 juin et le 3 juillet à des personnes différentes pour toucher le plus grand nombre. Florence BOULANGER qui appelle tous les jeudis les seniors est en train de faire des sondages pour voir qui serait intéressé.

Deuxième point, pour la fête de l'école, j'aimerais que puisse participer une dizaine de seniors à la fête de l'école, donc prévoir une table spécifique, la Directrice est tout à fait favorable, j'ai adressé un message à la Présidente des Enfants d'Abord pour avoir également son aval, je pense que cela ne devrait pas poser de problème.

J'attends une réponse de l'UNASS, cela n'a rien à voir, en fait, il y a plusieurs années, on avait organisé plusieurs formations aux gestes qui sauvent, cela fait longtemps qu'on en n'a pas fait avec le confinement, etc., et là, j'attends une réponse pour savoir si le 1<sup>er</sup> juin, ce serait jouable, ce serait une initiation de 3 heures pour savoir alerter en cas

de problème, secourir avec les massages cardiaques, avec des mannequins et de 3 heures le samedi matin de 9h à 12h, 1<sup>er</sup> juin mais j'attends la confirmation. pour la communication car il faut pouvoir toucher tout le monde. »

Ludovic BASECQ : « Agenda : à venir, je vous balaye vite fait les manifestations à venir jusqu'au début de l'été : ce 1<sup>er</sup> mai, remise des médailles ici en mairie, je ne sais pas si certains d'entre vous seront là Le 5 mai, braderie du centre par le comité des fêtes et l'après-midi, l'après-midi dansante avec les cafés conviviaux, n'hésitez pas à venir vous déhancher. Le 8 mai, comme d'habitude, cérémonie patriotique à 11 heures. Le 1<sup>er</sup> juin, ce sera Prêmesques musique avec le bal folk, le 13 juin, le concert de Finoreille à la salle Saint Laurent, Pascale, je ne sais pas si tu veux en dire deux mots ? »

Pascale ALLIOT : « C'est l'atelier de Prêmesques ; 20 enfants ont chanté il y a 15 jours à l'Opéra, et il y a un petit concert qui est prévu en présence de deux autres ateliers, ouvert au public ? oui et non, ce seront principalement des parents mais il y a possibilité d'accueillir des personnes qui désirent voir le travail accompli. C'est une petite forme par rapport à l'Opéra, cela n'a rien à voir avec ce qu'il y a été joué, ça dure un petit 20 minutes, je pense que cette année, on essaie de le mettre en place pour les parents concernés et les enfants chantent avant devant les enfants de l'école, on ferait donc deux mini concerts, mais cela ça ne sera pas ouvert au public, c'est juste pour les enfants de l'école qui viendront voir leurs copains chanter. Lorsqu'ils ont vu leurs 20 copains partir le vendredi après-midi pour une ultime répétition, tous les gamins étaient dans la cour en train de faire coucou à leurs copains qui portaient et séchaient l'école entre guillemets, ils ont tous envie de les voir. »

Pierric JOURDAIN : « C'était la veille des vacances scolaires, ils n'ont pas séché grand-chose. »

Ludovic BASECQ : « Donc cela, c'est le 13 juin, le 15 juin, il y a le tournoi de tennis comme tous les ans avec la soirée, le 21 juin, on a encore des interrogations pour un éventuel concert pour la fête de la musique, faut qu'on en reparle le 22 juin, c'est la kermesse de l'école, le 23, le ball-trap au stade, le 7 juillet, le brevet cyclo, et on arrive au 13 juillet où il y aura aussi des choses de prévues mais vous en saurez un peu plus prochainement, il y aura des animations au stade. »

Yvan HUTCHINSON : « Ok, et il y a un trou dans ton agenda : cela tombe aussi un dimanche, je vous rappelle qu'il y a des élections le 9 juin... »

Ludovic BASECQ : « Je n'évoque que les évènements festifs ! »

Yvan HUTCHINSON : « Stéphanie me fait remarquer que nous ne sommes toujours pas au complet sur la tenue des deux bureaux de vote, donc, un petit effort si vous pouvez ! »

Pierric JOURDAIN : « Tout le monde a donné ses dispo ? Où nous ne sommes pas au complet parce qu'il manque des dispo ? »

Arnaud MARQUE : « Il manque des dispo ! »

Yvan HUTCHINSON : « Pour vous encourager, sachez que par rapport aux dernières européennes qui avaient duré jusque 20 heures, là, c'est bien 18 heures. C'est 8-18 !  
D'autres demandes d'intervention ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, moi. On a eu une réponse, je ne sais pas si vous vous souvenez lorsqu'on a voté pour le PLU, on avait demandé un certain nombre de choses. On avait redemandé 5 choses : la première, c'était l'ouverture à l'urbanisation de l'AUDA et de l'AUDM de Wez-Macquart, la deuxième chose que nous avons demandé, c'était l'ouverture à l'urbanisation du fond du projet actuel de Gabriel Péri, la troisième chose, c'était la suppression de l'ERL sur le fond du terrain de la maison CUIGNIET puisqu'il y a un ERL sur le fond de la parcelle, on avait demandé la suppression de cet ERL. »

Yvan HUTCHINSON : « ERL signifie Emplacement Réserve Logement ».

Arnaud MARQUE : « Pour du logement social. Ensuite, on avait demandé des infrastructures pour une future liaison douce jusque Saint Philibert et un également pour rejoindre le chemin de l'Oris à la rue de la Bleue. Sur ces 5 demandes, les 5 demandes ont été rejetées. »

Yvan HUTCHINSON : « Je vais prendre attache auprès du Vice-Président. »

Nathalie GUISLAIN : « Et sur quels motifs ? »

Arnaud MARQUE : « Sur quels motifs : la plupart pour le motif qu'à ce stade de la procédure, il n'est plus possible de faire ces changements, cela pour 4 demandes : les deux ouvertures à l'urbanisation de Wez-Macquart et du fond de Péri, à ce stade de la procédure, ce n'était plus possible, sachant qu'on l'avait déjà demandé plus tôt. Et derrière, ils disent qu'à ce stade de la procédure, ce n'est plus possible, et, que cependant, il est important de souligner que les avis de PLU3 de la part de l'Etat, de la Chambre d'Agriculture appellent à une grande vigilance sur les appels à ouverture à l'urbanisation future qui devront être justifiés tant sur le besoin, que sur le manque de disponibilité en terme de renouvellement urbain, cette vigilance sera renforcée au vu des modifications du SRADDET sur son volet gestion économe de l'espace qui fixe une enveloppe maximale de consommation de terres agricoles et naturelles, donc, en gros, même dans le futur, n'y croyez pas trop. Moi, je l'interprète comme cela. De toute façon, il y a la loi de zéro artificialisation nette des sols : zéro artificialisation nette, nette, cela veut dire que si on artificialise des sols qui n'y étaient pas auparavant, il faut rendre à l'état naturel des sols en compensation. Aussi, quel devenir pour les communes rurales comme la nôtre de pouvoir construire, il est très très faible car la priorité des nouvelles constructions doit se faire sur soit des terrains déjà artificialisés, des friches d'habitat ou industrielles mais que sur des nouvelles terres.... Cela, c'est pour les demandes d'ouverture à l'urbanisation. Sur les deux espaces réservés, c'est uniquement parce qu'à ce stade de la procédure, ce n'est plus possible. Sur la demande de suppression de l'ERL, ils proposent de le maintenir conformément au PLH, Plan Logement Habitat : il faut faire plus de logements sociaux. »

Ludovic BASECQ : « Pourtant, on n'est pas concerné par le PLH ? »

Arnaud MARQUE : « Le PLH, si. Nous ne sommes pas concernés par le quota de logements sociaux puisque nous sommes une commune inférieure à 5000 habitants mais le PLH est défini au niveau métropolitain avec un besoin de logement social sur l'ensemble de la métropole, le PLH concerne l'ensemble des communes de la métropole. »

Yvan HUTCHINSON : « Je vais quand même demander quelques explications au Vice-Président à l'urbanisme mais effectivement, sur un sujet en l'occurrence la liaison douce sur le chemin entre Prêmesques et Capinghem, très clairement, ce sont les agriculteurs qui ont fait un lobbying pas possible pour empêcher cela sans même que l'étude soit faite. C'est très bien, on nous demande de construire du logement, on nous demande de faire du logement social mais ça devient extrêmement complexe, j'ai l'impression que c'est le chien qui se mord un peu la queue et c'est quand même un peu dommage. On doit produire 6000 logements dans la métropole, on en produit péniblement 3700 par an ; à un moment, il faudrait peut-être revoir un certain nombre de critères parce qu'on n'est pas du tout dans le sujet, et la carence de logement va devenir dans les années à venir, je pense aussi aux générations futures notamment, va devenir un casse-tête qui va être difficilement soluble. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, demandes d'informations. C'est bon, dans ce cas-là, je vous remercie pour votre présence, je lève la séance et nous aurons donc comme je l'ai dit un ultime conseil de semestre aux alentours de fin juin, début juillet. »

La séance est levée à 20h25.

**Le secrétaire de séance**  
**Ludovic BASECQ**



**Le Maire**  
**Yvan HUTCHINSON**

